

*Grève du personnel professionnel et perturbations à prévoir chez Loto-Québec*

## **Loto-Québec préfère payer des consultants plutôt que de retenir son expertise**

**Québec, le 28 novembre 2018** — Les négociations entre Loto-Québec et son personnel professionnel membre du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) bloquent, car l'employeur a reculé sur son offre salariale de 2 % par an. Pour faire valoir leurs droits, les professionnelles et professionnels du SPGQ seront en grève du jeudi 29 novembre à 00 h 01, et ce, jusqu'au vendredi 7 décembre à 23 h 59. Des perturbations sont à prévoir dans la vente de billets de loterie.

« Loto-Québec nie avoir fait une offre salariale de 2 % par an, mais pousse l'audace jusqu'à la remplacer par un maigre 5,25 % sur 5 ans, tout en exigeant désormais l'abandon des plaintes du personnel professionnel de Loto-Québec dénonçant l'utilisation abusive de consultants. C'est inacceptable », s'indigne Richard Perron, président du SPGQ. Devant cet acte incompréhensible, le SPGQ a donc dû déposer une plainte pour négociation de mauvaise foi auprès du Tribunal administratif du travail.

La société d'État emploie une soixantaine de consultants qui lui coûtent plus de 15 millions \$ par an. Certains de ces consultants travaillent depuis plus de 5 ans. Selon le SPGQ, ils devraient être traités comme des salariés, et non comme des consultants. Le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Éric Caire, a pourtant déclaré récemment que le gouvernement travaillait à rapatrier l'expertise au sein des organismes gouvernementaux. Le SPGQ ne comprend pas pourquoi la société d'État va à l'encontre du souhait exprimé par le ministre Caire.

« En outre, Loto-Québec utilise certains de ces consultants comme briseurs de grève. La société d'État joue aussi régulièrement avec le flou juridique entourant la notion d'établissement définie par des lois qui n'ont pas su évoluer avec l'apparition des nouvelles technologies », mentionne Richard Perron.

De plus, Loto-Québec encourage ses gestionnaires à intervenir auprès des membres professionnels du SPGQ afin d'essayer de les convaincre d'accepter l'offre patronale. Ceci va à l'encontre de l'article 12 du Code du travail, ce qui amène le syndicat à déposer une plainte pour entrave aux activités de l'association syndicale à la suite d'interventions illégales de l'employeur auprès de ses membres.

Le SPGQ dénonce également le fait que les loteries et certaines unités corporatives de Loto-Québec soient tributaires de l'austère Conseil du Trésor, tandis que les hauts dirigeants, les casinos et la filiale Technologies Nter sont administrés par le conseil d'administration de la société d'État. Ainsi, ces employés et ces hauts dirigeants reçoivent des salaires plus élevés, le paiement d'une portion substantielle de leurs assurances collectives, la conservation de leur prime de rendement — entre 50 000 \$ et 80 000 \$ de boni pour les hauts dirigeants — et des augmentations salariales de 2 % par an pour les salariés travaillant pour les casinos et chez Technologies Nter. « C'est du deux poids, deux mesures », dénonce le président du SPGQ.

« Loto-Québec n'agit pas comme une société respectueuse des lois et des droits de ses employées et employés syndiqués. Comment peut-elle justifier sa préférence à payer des consultants à long terme plutôt que de consentir des hausses salariales décentes équivalentes à 0,8 % de ses profits, soit 11,2 millions \$, à son personnel professionnel garant d'une expertise pointue dans son secteur d'activité ? Nous ne comprenons pas son entêtement à outrepasser l'orientation du gouvernement de valoriser l'expertise interne, comme le demandait la commission Charbonneau », conclut Richard Perron.

Les expertes et experts de Loto-Québec travaillent, notamment, dans les secteurs des technologies de l'information, des communications, des ventes et du marketing, des finances, de l'approvisionnement et de l'immobilier, ainsi que dans le secteur juridique.

### **À propos du SPGQ**

Le SPGQ est le plus grand syndicat de professionnelles et de professionnels du Québec. Il représente au total 25 500 spécialistes, dont environ 18 000 dans la fonction publique, 4 500 à l'Agence du revenu du Québec et 3 000 en santé, en éducation et dans les sociétés d'État.

**Source**

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec  
514 849-1103 ou, sans frais, 1 800 463-6341

**Suivre le SPGQ**

Web : [www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)

Twitter : [twitter.com/spgq](https://twitter.com/spgq)

Facebook : [www.facebook.com/lespgq](https://www.facebook.com/lespgq)